

BILLET DE SESSION SEPTEMBRE 2021

EDITORIAL

Mesdames et Messieurs,



Tout comme la vaccination contre la COVID-19, le dernier standard de téléphonie mobile 5G fait l'objet de nombreuses demi-vérités. Ce qui est problématique est que ces demi-vérités sont en partie crues et utilisées dans les débats publics. Il n'est pas rare que des initiatives visant à

empêcher la 5G soient également lancées sur la base de demi-vérités.

En tant qu'association de télécommunication intéressée par un déploiement rapide de la 5G à vaste échelle dans l'intérêt de la population et de l'économie suisses, nous aimerions mettre un terme à ces demi-vérités

Dans le cadre de notre traditionnelle manifestation de session, nous avons donc prié Dr Jürg Eberhard, directeur de la « Forschungsstiftung Strom und Mobilkommunikation » de l'ETH Zurich (www.emf.ethz.ch), d'intervenir sur le thème « 5G : faits et tenants et aboutissants scientifiques fondamentaux ».

Les questions suivantes seront notamment abordées lors de la manifestation qui se tiendra le **mercredi 22 septembre 2021 de 12h30 à 14h30 au Casino de Berne** (cf. page 3 pour les détails) : Qu'est-ce qui distingue la 5G de la norme précédente 4G ? La 5G génère-t-elle plus de rayonnement et/ou un rayonnement plus fort ? La 5G représente-t-elle un risque pour la santé de la population suisse ?

Nous avons également le plaisir de vous rappeler la tenue de notre colloque sectoriel SUISSEDIGITAL-DAY le mercredi 24 novembre 2021 au Kursaal de Berne.

Profitez de ces manifestations pour échanger avec des entrepreneurs, des représentants de la branche, des experts en télécommunication et des collègues de votre chambre. Vous pouvez vous inscrire par téléphone au 031 328 27 28 ou par e-mail à l'adresse info@ suissedigital.ch

Pour finir, j'aimerais encore évoquer les thèmes sur lesquels nous allons vous expliquer très rapidement notre position dans le présent billet de session :

- Loi sur le cinéma (CN, le jeudi 16 septembre 2021): => suivez la proposition de la minorité demandant la suppression de la taxe d'encouragement.
- Moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétriques (CE, le mardi 28 septembre 2021) :=> rejetez les initiatives déposées par les cantons.

Je vous souhaite une lecture enrichissante et une session d'automne couronnée de succès!

1

Pierre Kohler Président de SUISSEDIGITAL

AFFAIRES EN COURS

20.030 : Message culture du Conseil fédéral / révision de la loi sur le cinéma

CN, le jeudi 16 septembre 2021

Ce dont il s'agit: dans le cadre du message culture 2021-2024, les entreprises disposant de leur propre plateforme de vidéo à la demande (Swisscom, UPC) doivent désormais verser une taxe annuelle s'élevant à 4 % du chiffre d'affaires brut correspondant en faveur de la promotion de la création cinématographique suisse (taxe d'encouragement). Il doit par ailleurs être prescrit qu'au moins 30 % des films proposés dans l'offre de vidéo à la demande doivent provenir d'Europe (quota obligatoire). Ces deux mesures - la taxe d'encouragement et le quota obligatoire - doivent être mises en pratique par des changements de la loi sur le cinéma.

État : le Conseil national a suivi la motion de Philipp Kutter (PDC/ZH) lors de la session d'automne 2020 avec 97 voix contre 91 et 3 abstentions. Cette dernière prévoit que les services de streaming suisses et étrangers (vidéo à la demande incluse) investissent en moyenne par an seulement 1 % de leurs recettes réalisées en Suisse dans la création cinématographique suisse (taxe d'encouragement) au lieu de 4 %. Les opérateurs de réseaux suisses assurant pour les clients l'accès aux films doivent également être exemptés de cette obligation. Lors de ses séances du 2 février et du 27 avril 2021, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) s'est exprimée contre cette décision du Conseil national. Le 7 juin 2021, le Conseil des États a suivi la CSEC-E. Le 3 septembre 2021, lors de l'élimination des divergences, la CSEC-N s'est rattachée dans tous les points en suspens à la décision du Conseil des États avec 14 voix contre 10 et s'est déclarée pour une taxe d'encouragement de 4 %. Une minorité demande la fixation de cet investissement obligatoire à 2 %. Une autre minorité demande la suppression de l'obligation d'investir dans le projet.

Notre position : SUISSEDIGITAL est d'avis que les opérateurs de réseaux suisses qui investissent chaque année des sommes importantes dans le service universel Internet haut débit, y compris dans les régions rurales, et qui contribuent ainsi de manière essentielle à la diffusion cinématographique doivent être exemptés de la taxe d'encouragement. Nous rejetons toujours un quota obligatoire tel que prévu dans la loi sur le cinéma révisée car cette manière de procéder est contreproductive : au lieu de promouvoir la diversité, un tel quota mène à une réduction de l'offre.

20 030: Ne suivez pas la proposition de la majorité de la CSEC-N mais suivez la proposition de la minorité demandant la suppression de l'obligation d'investir (taxe d'encouragement).

Initiatives cantonales 20.309 / 20.314 / 21.305 :

Moratoire sur binstallation des réseaux mobiles 5G millimétriques

CN, le mardi 28 septembre 2021

Ce dont il sagit : les initiatives déposées par les cantons de Genève (20.309), de Neuchâtel (20.314) et du Jura (21.305) demandent un moratoire pour l'installation d'un réseau de téléphonie mobile 5G, l'introduction d'un cadastre national des ondes et l'implication des cantons lors de la planification de la couverture radio et lors de l'organisation d'une campagne de prévention sur le rayonnement émis par la communication mobile. Lors de sa séance du 11.05.2021, la CTT-CE a décidé à 11 voix contre 1 de ne pas donner suite aux initiatives étant donné que les demandes en question sont en grande partie satisfaites et que le règlement légal des compétences entre la Confédération et les cantons ne doit pas être modifié. Elle reconnaît cependant qu'il faudra procéder avec la plus grande prudence lors de la future utilisation dans le domaine des ondes millimétriques. Les cantons et les communes doivent notamment être impliqués sous une forme adaptée. C'est la raison pour laquelle elle a soumis sans opposition le postulat 21.3596 qui garantit un flux de communication précoce entre les autorités et la population et l'implication des cantons et des commissions parlementaires compétentes dans une future utilisation des fréquences dans le domaine des ondes millimétriques.

Notre position : nous estimons que ces initiatives cantonales sont inutiles et doivent donc être rejetées. Il n'y a pas de différences fondamentales entre la norme de téléphonie mobile 4G et 5G. Le rayonnement de la 5G est comparable à celui de la 4G. La recherche sur la 4G et la 5G a par ailleurs montré que les utilisateurs de la téléphonie mobile ne couraient pas de risque : des valeurs limites établies au niveau international garantissent la protection de la santé ; un vaste consensus international, également partagé par l'OMS, prévaut dans ce domaine.

20.309 / 20.314 / 21.305 : Rejetez les initiatives déposées par les cantons.

MANIFESTATION DE SESSION du 22 septembre 2021

Nous avons le grand plaisir de vous inviter à notre manifestation d'information de la session de l'automne 2021 consacrée au thème **« 5G : faits et tenants et aboutissants scientifiques fondamentaux »**. La manifestation se déroulera à la date suivante :

le mercredi 22 septembre 2021 de 12h30 à 14h30, au Casino de Berne dans la « Burgerratssaal »

Qu'est-ce qui distingue la 5G de la norme précédente 4G ? La 5G génère-t-elle plus de rayonnement et/ou un rayonnement plus fort ? La 5G représente-t-elle un risque pour la santé de la population suisse ? – Nous aimerions aborder avec vous ces questions et bien d'autres lors de la manifestation de session.

Programme:

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h25	Allocution de bienvenue et intro- duction Pierre Kohler, Président de SUISSEDIGITAL
13h30	« 5G : faits et tenants et aboutis- sants scientifiques fondamentaux » Dr Jürg Eberhard, directeur de l'ins- titut de recherche consacré à l'électri- cité et à la communication mobile (www.emf.ethz.ch).
14h00	Le développement des infrastruc- tures de télécommunication Dr Simon Osterwalder, directeur de SUISSEDIGITAL